

L'ensemble de l'équipe municipale vous souhaite ses meilleurs vœux pour l'année 2026.



Bulletin Municipal
Numéro 26



SOMMAIRE

- 1 Le mot du Maire
- 2 L'équipe municipale
- 3 Expo photos
- 4 Construction de la halle
- 5 Retour sur 2025 en chiffres
- 6 Zoom sur l'école
- 7 L'école primaire de Saint-Crépin et sa restauration scolaire
- 9 Marché d'automne à l'école
- 10 Journée canine
- 12 Classic club 205 GTI
- 13 Le foyer rural
- 18 Les règles d'urbanisme
- 20 Taille des arbres et des haies
- 21 Lutte contre les nuisibles
- 22 Les cambriolages
- 23 Les entreprises de la commune
- 24 Focus « Le bois Fleuri »
- 25 L'épicier itinérant
- 26 Etat civil
- 26 Les cérémonies 8 mai et 11 novembre
- 27 La boîte à livres
- 27 La recette de Mamie Paulette
- 28 Le saviez-vous ?
- 29 La mairie vous informe
- 30 Agenda 2026



Le mot du maire

Chers administrés de Saint-Crépin, chers amis,
En ce début d'année 2026, marqué par un hiver rigoureux et des alertes météo intenses - neige, verglas et tempête en une seule semaine, il est plus que jamais essentiel de nous rappeler la force de notre communauté. Comme lors de ces épreuves, où chacun a veillé sur ses voisins avec solidarité, ce bulletin municipal se veut un lien précieux pour partager nos actualités, nos avancées et nos projets communs.

Au nom de l'équipe municipale, je vous adresse mes vœux les plus sincères : que cette année vous apporte santé, joie et réussite dans vos initiatives personnelles et collectives. L'année écoulée, 2025, a été jalonnée de réalisations importantes, telles que l'achèvement des travaux d'assainissement, qui garantissent désormais un réseau moderne et respectueux de l'environnement. Malgré les perturbations, votre patience a été récompensée, et nous poursuivons sur cette lancée avec l'installation de nouvelles bornes incendie et la progression du projet de halle couverte, futur cœur vibrant de notre village.

Nos associations continuent d'animer Saint-Crépin avec enthousiasme : du Père Noël enchantant notre école au succès du marché de Noël, en passant par la marche gourmande du foyer rural et la journée canine organisée par la commune. Ces moments renforcent nos liens et font de notre village un lieu où il fait bon vivre.

Face aux incertitudes budgétaires liées aux décisions nationales, nous restons vigilants pour gérer nos ressources au mieux, en priorisant le bien-être de nos 350 habitants. Et pour célébrer cet hiver exceptionnel, nous vous invitons à participer à une exposition photo sur le thème de la neige à Saint-Crépin : envoyez-nous vos clichés pour revivre ces instants ensemble !

Merci à tous pour votre engagement : associations, élus, agents municipaux et vous, chers administrés.

Le Maire de Saint-Crépin

Bien à vous,

Matthieu CADOT

L'équipe municipale



Matthieu CADOT
MAIRE



Céline ROUIL
1ère Adjointe



Eric BOUCLY
2ème adjoint



Denis GORRON
3ème Adjoint



Ronald VERNOUX
Conseiller



Freddy VINET
Conseiller



André MARCHAIS
Conseiller



Luc DUCLOS
Conseiller



Cécile MAIRAND
Conseillère



Charlène CROUAIL
Conseillère

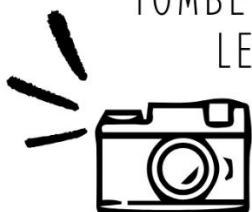
Expo photo

EXPO PHOTO



JUSQU'AU
25 AVRIL

ET SI NOUS PARTAGIONS
NOS PLUS BELLES PHOTOS DE LA NEIGE
TOMBÉE SUR NOTRE BEAU VILLAGE
LE MARDI 6 JANVIER 2026



ENVOYEZ 5 PHOTOS PAR MAIL :

evenements@saintcrepin.fr

VERNISSAGE DE VOS PHOTOS COURANT MAI
ORGANISÉ PAR LA MAIRIE

Point sur la Construction de la halle

Les travaux de construction de la halle ont démarré en décembre 2025 et vont se poursuivre en 2026. La livraison du bâtiment est prévue pour la fin du printemps 2026.



Une subvention de 10 000 € a été obtenue par la communauté de communes Aunis Sud dans le cadre du fonds de concours des petites communes de moins de 2000 habitants de la CDC.

Les demandes de subvention auprès du département de la Charente-Maritime d'une part et de l'Etat via la préfecture de la Charente-Maritime (DETR) ont été reconduites pour 2026.

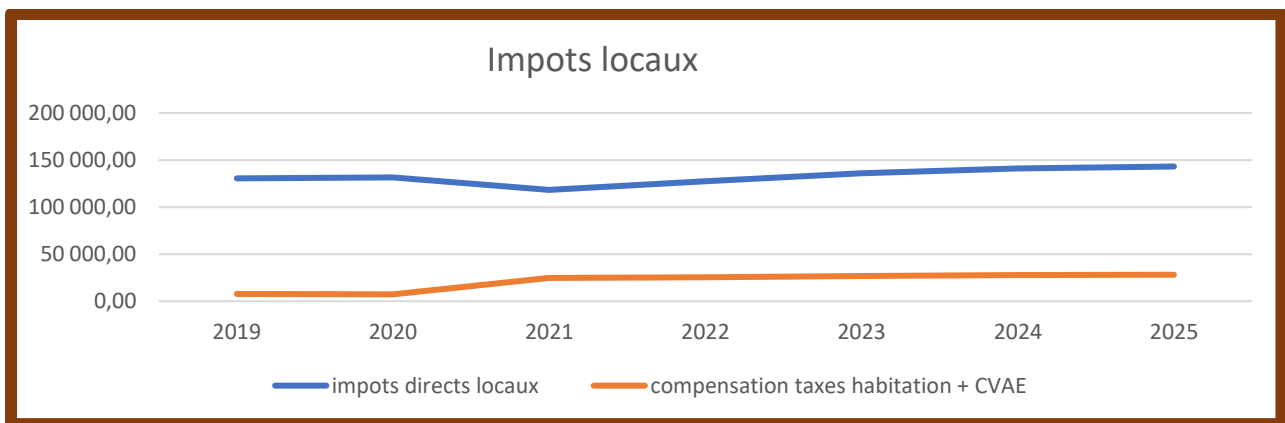
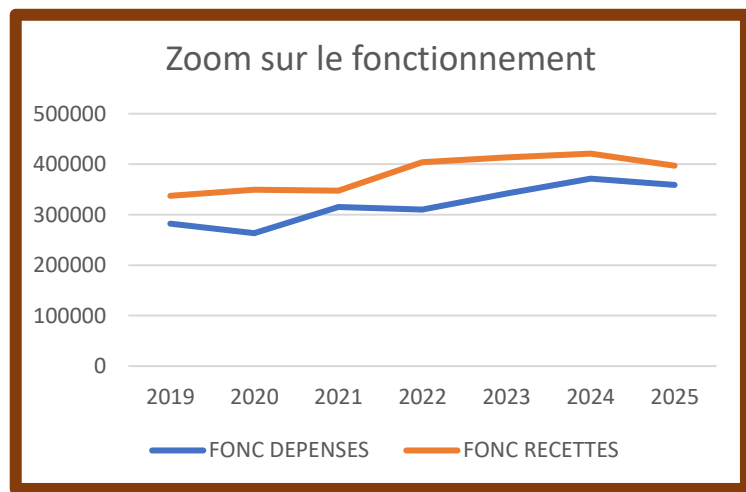
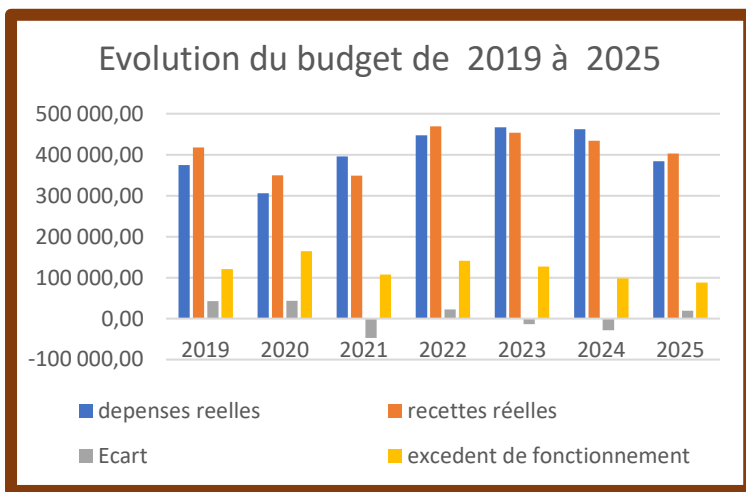


Retour sur 2025 en chiffres ...

L'ensemble des procès-verbaux et des délibérations des conseils municipaux sont disponibles sur le site Internet de la commune (www.saintcrepin.fr) dans la rubrique vie municipale.

Le budget 2025

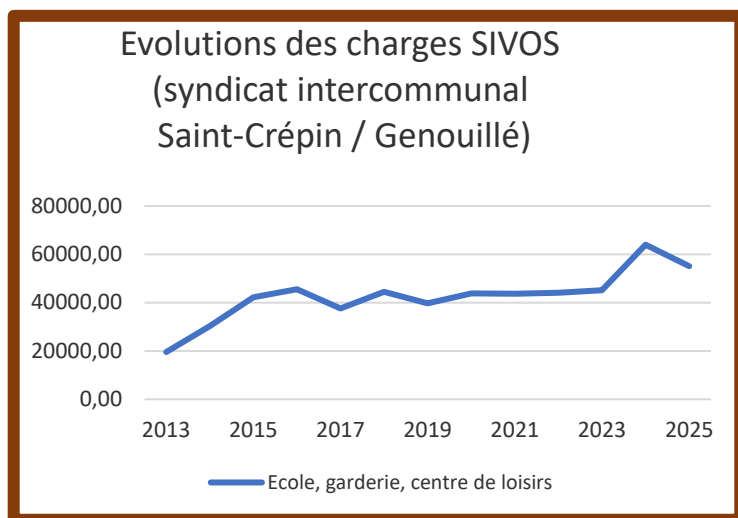
Investissement		Fonctionnement	
	Réalisation		Réalisation
Dépense	125 529.18	Dépense	359 182.53
Recette	281 756.23	Recette	492 158.81
Excédent	156 227.05	Excédent	132 976.28
Restes à réaliser	201 225.77		
Résultat global			
Excédent	87 977.56		



Concernant les impôts locaux 2025, malgré la hausse de 2% de la part communale des impôts fonciers sur le bâti et le non bâti, seuls 2 000 € supplémentaires pour les recettes de la commune par rapport à 2024. Un dégrèvement a été appliqué arbitrairement par l'état sur le foncier non bâti : estimation entre 6000 et 8000 € de recettes en moins pour la commune, non compensées par l'état en 2025. Les dotations de l'état sont en baisse de 20 000 € comparées à 2024.

Zoom sur l'école

Les charges présentées dans ce graphique ne concernent que la part financière du budget de la commune de Saint-Crépin dans le SIVOS.



Le SIVOS est le syndicat intercommunal avec des élus des 2 communes qui possède ses propres instances de délibération et son budget.

Le SIVOS gère la garderie, l'accueil du mercredi et le centre de loisirs pendant les vacances scolaires (salaires, fournitures, mobiliers).

Le SIVOS gère également les mobiliers, fournitures des 2 écoles, ainsi que les salaires des assistantes maternelles.

Les dépenses concernant l'école, le centre de loisirs et les garderies ont fortement augmentées ces dernières années.

Détail des postes de dépenses CANTINE et ECOLE 2025		CANTINE	ECOLE
Salaires	1,15 ETP	49 410,55	
Ménage			9 252,00
Alimentation		15 032,00	
Charges courantes			
EDF, Eau, téléphone, produits hygiène, fuel, gaz		4 998,00	7 368,92
Contrôles obligatoires			
Bactériologie, nuisibles, installations électriques, alarmes incendie, extincteurs, entretien chaudière, chauffe-eau, nettoyage hotte		2 625,89	1 275,21

Le total des dépenses pour la commune : 145 013,15 €

Le total des recettes pour la commune : 25 686,00 €

CANTINE	ECOLE	SIVOS
72 066,44	17 896,13	55 050,58

Paiement des parents	15 530,00
Aide de l'état (cantine à 1€)	10 156,00



Le coût total pour la commune pour 2025 est de 119 327,15 €.

Ce chiffre représente uniquement les coûts de fonctionnement, ne sont pas pris en compte les réparations des bâtiments, les investissements (bac à sable, lave-vaisselle), ni le temps des agents techniques ou de secrétariat.

Le coût total représente environ **33% des dépenses de fonctionnement de la commune.**

En Septembre, 30 enfants de la commune étaient scolarisés.

Cette somme représente une dépense de **3 977 € par enfant** pour la commune de Saint-Crépin en 2025.

L'école Primaire de Saint-Crépin et sa restauration scolaire

Cette année, 35 enfants sont inscrits dans l'établissement. Ils ont effectué leur rentrée des classes sous la bienveillance de Astrid JUD KEMPF, directrice et institutrice des Grandes Sections et des Cours Préparatoires et de Pascale COUTURIER, institutrice des Petites et Moyennes Sections.

Valérie est aux commandes de la cantine et les REPAS sont FAIT MAISON SANS CONGELATEUR avec des produits frais. Aucun surgelé (sauf la glace)

Loi Egalim : Depuis 2022, la cantine de Saint-Crépin s'inscrit dans la démarche de la Loi Egalim en calculant les statistiques demandés par l'Etat, et la part des produits Bio, de qualité et durables augmente d'année en année.

STAT EGALIM

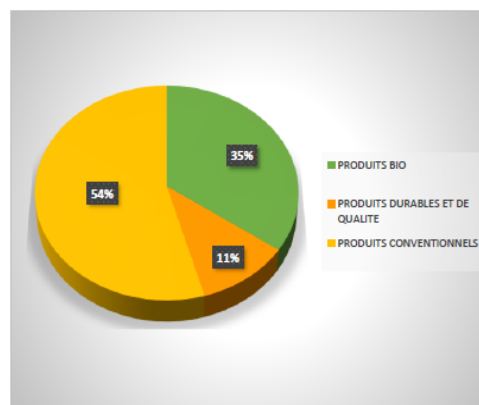
RESTAURANT SCOLAIRE DE SAINT CREPIN

PERIODE : ANNEE 2025

Pourcentage des produits Bio, de qualité et durable

45,63%

SIQO		%	MONTANTS
LABEL ROUGE	LRG	2,052%	254,61 €
APPELATION ORIGINE PROTEGEE	AOP	3,126%	387,78 €
INDICATION D'ORIGINE PROTEGEE	IGP	0,654%	81,20 €
BIO		%	MONTANTS
BIO	BIO	34,745%	4 310,65 €
AUTRES		%	MONTANTS
HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE	HVE	3,302%	409,61 €
VERGERS ECORESponsABLES	VER	0,266%	33,04 €
ZERO RESIDUS DE PESTICIDES	ZRP	1,488%	184,66 €
VIANDES FRANCAISES		%	MONTANTS
VIANDE BOVINE FRANCAISE	VBF	4,544%	563,71 €
VIANDE PORCINE FRANCAISE	VPF	1,973%	244,79 €
VOLAILLES FRANCAISES	V.FR	4,835%	599,88 €
POISSONS		%	MONTANTS
MARINE STEWARSHIP COUNCIL	MSC	8,734%	945,18 €
AQUACULTURE STEWARSHIP COUNCIL	ASC	1,116%	138,42 €
CEUFS		%	MONTANTS
PRODUITS LOCAUX		%	MONTANTS
MOINS DE 200 KM		6,292%	780,66 €



MONTANT DES ACHATS ALIMENTAIRES	12 406,49 €
TOTAUX MONTANTS SIQO	723,59 €
TOTAUX MONTANTS BIO	4 310,65 €
TOTAUX MONTANTS AUTRES	627,31 €
TOTAUX VIANDES ET VOLAILLES	2 291,14 €
EGALIM	258,18 €
FRANCAISES	1 232,03 €
TOTAUX PRODUITS DE LA MER	1 899,79 €
EGALIM	0,00 €

Valérie a également organisé des **repas intergénérationnels** en invitant des convives à partager le repas des enfants. Ce fut un excellent moment de convivialité et de tendres attentions très particulières. Christian et Paulette ROBLIN ont été les premiers invités et Mme MOINARD, ancienne institutrice, accompagnée de Mme PRUGNAUD sont également venues passer un moment avec les enfants. Que d'émotions !

Nous renouvèlerons ces invitations, pour rassembler nos seniors et nos petits bouts autour d'un repas en toute simplicité mais tellement de bonheur partagé.



Notre **semaine du goût**, thème couleurs.

Les enfants ont participé accessoirement avec le thème du menu.

Rouge, **jaune**, orange violet

Magnifique semaine colorée.

Du 13/10 Au 17/10	Tomates vinaigrettes Spaghetti bolognaise Yaourt fruit rouge	Œuf mimosa Tartiflette Flan vanille	Carottes rappées Poisson pané Purée carotte /butternut Gâteau pomme	Betterave rouge Gratin aubergine, patate douce Figue
-------------------------	--	---	--	---



Marché d'automne à l'école

Un **marché d'automne** a été organisé en collaboration entre les enseignantes de l'école de Saint Crépin et Valérie de la cantine.

Pour cette occasion, les enfants avaient confectionné des petits pains et des gâteaux (dans des pots à confiture), ainsi que des objets de décoration.



Des paniers de légumes étaient également proposés à la vente.

Au vu du nombre de commandes et de visiteurs, ce petit marché se prépare pour le printemps prochain...



Visite du père Noël à la cantine



Comme chaque année, les enfants de l'école maternelle attendent avec impatience, la visite du **Père Noël** !

A cette occasion, ils lui ont chanté des chansons apprises à l'école et ont eu le plaisir de recevoir des chocolats offerts par le SIVOS de Genouillé / Saint Crépin.

Bien évidemment, le menu était de saison !



Animations du village 2025

Journée canine

Pour la première fois, la commune de St Crépin a organisé, lors de la semaine nationale du chien, une journée canine le samedi 27 Septembre 2025.

Beaucoup d'entre nous ont ou apprécient les animaux.

Les chiens (ou autres animaux) font partie de notre vie, de notre quotidien, de notre famille.

Eux aussi, ils vivent dans la commune. Il y a les bons côtés et les désagréments. Il est important que chacun puisse s'épanouir tout en respectant les autres, pour « le bien vivre ensemble » à St Crépin. Nous avons trouvé l'idée agréable de leur proposer leur propre journée.

Il y a eu plus de 200 participants humains et environ 60 canidés, de toutes tailles et races.

L'organisation s'est faite en collaboration avec la Société Centrale Canine (SCC), le Hobby Club Canin de Surgères (HCCS), le refuge de FONTORBE de St Jean d'Angély et 2 éducatrices/comportementalistes canines.

Nous nous sommes réunis autour de l'école. Il y avait 6 stands dédiés :

- Le stand Mairie : Aspect législatifs : Droits et devoirs d'un propriétaire de chien.
- Le stand du refuge de FONTORBE : Pour recevoir des dons et présenter des chiens proposés à l'adoption. (Tél : 05 46 32 69 57)
- Le stand du HCCS de Surgères, qui
- Le stand de A6Pat' tenu par Cécile, éducatrice canine à Saint germain de Marencennes (a6pat.educ.comportementaliste@gmail.com ou 06 74 78 89 58)
- Le stand de Perrine CANICONFORT, tenu par Perrine, éducatrice et comportementaliste canine aux Nouillers (perrinekempa@yahoo.fr ou 06 72 22 30 61).
- Le stand de Relax dog, tenu par Laura, toiletteuse à Saint-Crépin, (Relaxdog@hotmail.com ou 06 95 26 65 65)

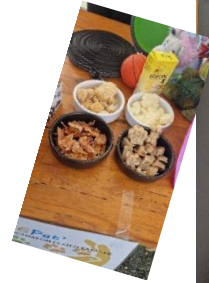
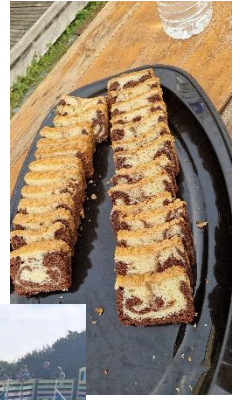
Était également présent le Foyer Rural de St Crépin, qui tenait une buvette/Snack.

Au programme : temps d'échanges, cours d'éducation canine, démonstration d'agility et balade.

La municipalité tient à remercier toutes les personnes qui ont contribué à cet évènement (bénévoles, intervenants, agents communaux et participants). Cette journée fut une belle réussite et nous envisageons une nouvelle édition en 2026 et comptons sur vous.

A vos agendas, rendez-vous le dimanche 27 Septembre 2026.





La 1ere CLASSIC Club 205 GTI de Saint-Crépin

Le 7 juin 2025, a eu lieu une première édition d'un rassemblement de 205 GTI.

Cet événement a réuni une quarantaine de voitures sur le parking de l'école maternelle de saint Crépin.

L'APE Genouillé -Saint-Crépin a tenu une buvette / restauration.

L'après-midi une balade en 205 a mené les participants jusque sur l'île d'Oléron.

Une 2^{ème} édition est en cours d'organisation pour 2026...



Le Foyer Rural de Saint Crépin

Le Foyer Rural de Saint Crépin a un rôle majeur concernant le relationnel des habitants de notre commune.

En effet, nous œuvrons chaque année pour apporter de la vie, des échanges, de la gaieté et de l'entraide entre nous Saint Crépinois (es).

Pour cela, nous pouvons compter sur les adhérents actifs de notre foyer, mais également voisins, amis et famille afin d'organiser les manifestations et ateliers.

Nous sommes en relation régulière avec la mairie qui nous épaula lors de nos manifestations.

Le Foyer est en collaboration avec l'ACCA pour la mise en place et l'organisation de la randonnée gourmande qui se déroule toujours dans une ambiance très conviviale et festive.

Le Foyer propose diverses manifestations et activités que nous vous invitons à découvrir :

Randonnée gourmande

Chaque année la randonnée a lieu le 1^{er} samedi de Juin.

La météo, menaçante jusqu'à l'heure du départ, a finalement épargné les participants.

Les 168 marcheurs se sont donc lancés pour un parcours inédit : 6 km (certes une distance un peu courte) de marche exclusivement dans le bois de La Bourelle.

Pour encadrer et animer cette randonnée, ce sont 17 membres issus du Foyer Rural et de l'ACCA qui se sont retroussés les manches.

Un départ et une arrivée sur le site de La Bourelle ont permis une belle réussite de cet évènement : découvrir des chemins, des lieux

de notre commune hors du village, tous les participants étaient ravis et les bénévoles également car leurs efforts ont été récompensés par le nombre de participants

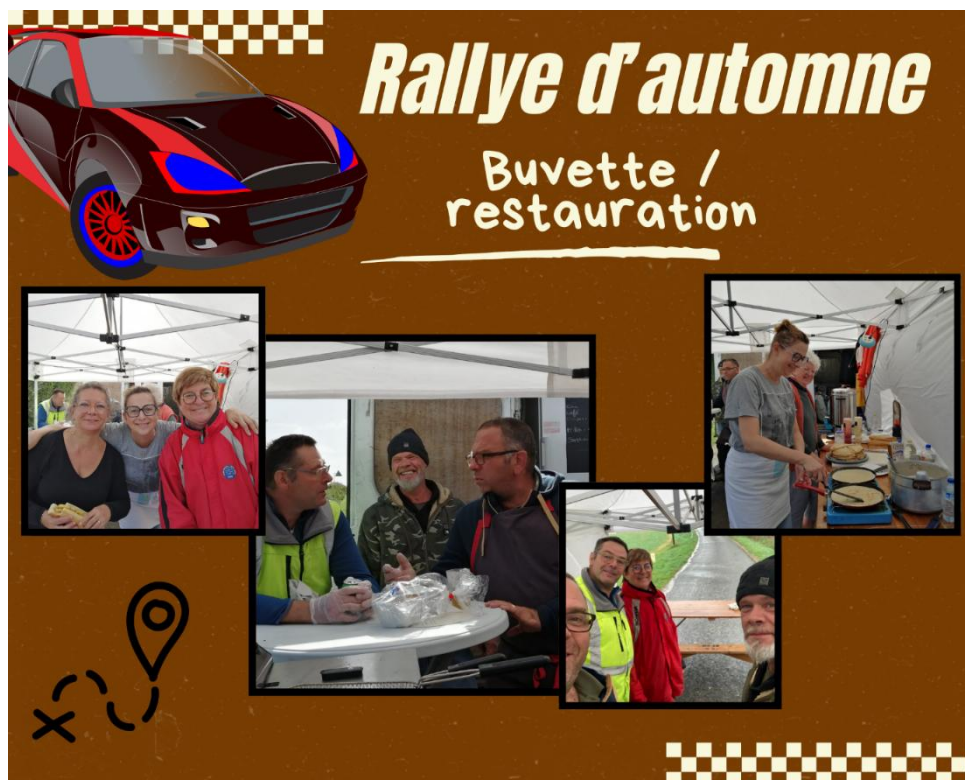


Buvette du Rallye d'automne

Cette année encore, le Foyer Rural a proposé une buvette / restauration sur le parcours du Rallye d'automne au niveau du croisement des 4 chemins.

Cette action permet de rapporter des fonds à l'association mais aussi de se faire connaître auprès des habitants des communes aux alentours.

Une bonne ambiance qui a réchauffé les cœurs.



Octobre rose



La 3^{ème} manifestation de la marche d'Octobre rose a confirmé l'engouement pour cette cause avec 90 participants.

Jolie marche pleine de douceur sous le soleil.

Stands : Ligue, Les Petites Bricoleuses, Restauration.

Halloween

Moment très attendu par les enfants de la commune et alentours, nous avons eu

48 inscriptions cette année, avec 3 parcours (petits, moyens, grands) et un partage équitable des friandises.

Innovation de 2025 : « Fort Boyard » : énigmes, jeux, trésor, gouter.

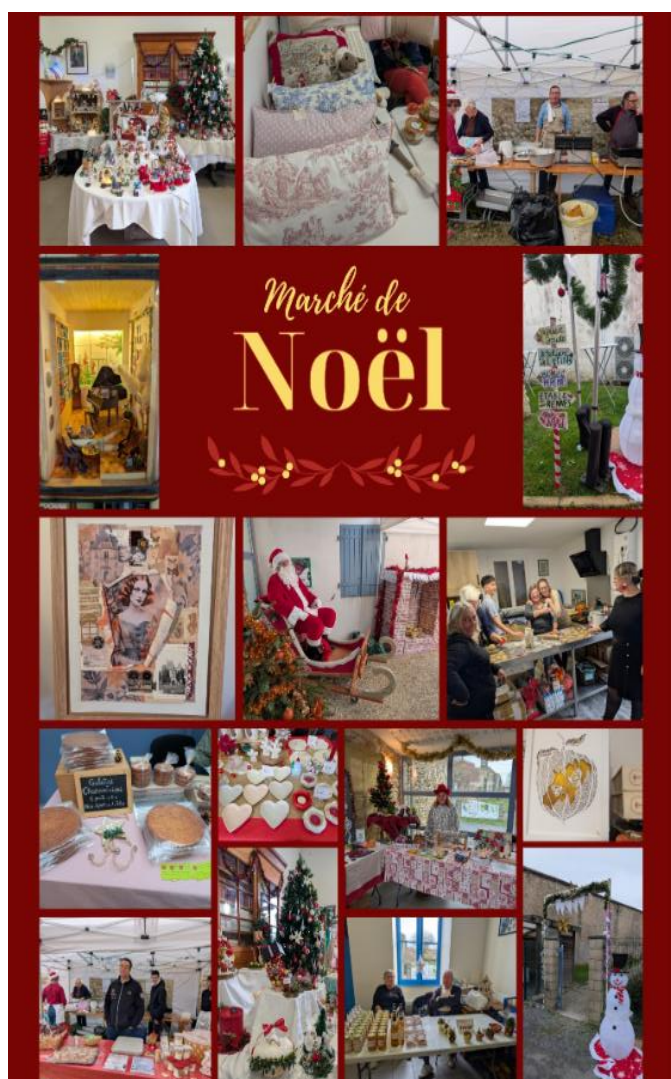
Le succès a été au rendez-vous !

Une autre grande surprise vous attend en 2026...



Marché de Noël

Pour sa 3^{ème} édition, le Marché de Noël a encore été une belle réussite !



Cette année, nous avons ouvert le Marché de Noël toute la journée en proposant une restauration sur place avec des produits frais (émincés de dinde marinés et frites fraîches) et des gourmandises (merveilles, crêpes, cookies, sablés...), sans oublier le vin chaud, chocolat chaud et autres boissons.

Ce sont 12 exposants qui sont venus présenter leur créations et productions locales : décorations de Noël, articles de couture pour petits et grands, crochet, fleurs en soie, kirigami, scrapbooking, book-nook, tableaux, créations de l'atelier « les petites bricoleuses », objets en jesmonite, coussins en laine de brebis, bijoux et autres articles faits mains, miel, galettes charentaises, épices, pâtes à tartiner, safran, fromages de brebis et produits à base de brebis.

La tombola 100% gagnante avec ses 200 lots a fait de nombreux heureux.

Le Père Noël nous a fait le plaisir de nous rendre visite et a régalé les enfants avec ses chocolats, entre 2 séances photo. Quel succès !

Merci à tous les bénévoles qui ont donné de leur temps et de leur énergie avant, pendant et après pour faire de cette journée : un marché de Noël dans une belle ambiance festive et familiale pour le bonheur des petits et des grands.

Visite du Père Noël



Le traineau du Père Noël est maintenant un incontournable.

Le Père Noël vient rendre visite aux petits et aux grands villageois à bord de son joli traineau illuminé.

Etapes : le Bourg, Azay, Hyvrai, Fougerolle.



La Saint Sylvestre : un évènement attendu par tous les convives chaque année.

Bonne année 2026 !



Soirée de la Saint Sylvestre

Pas moins de 133 inscriptions, un dîner d'exception, une ambiance festive qui a conduit les participants sur la piste de danse.

Les bénévoles ont été une fois de plus, chaleureusement félicités pour leur sourire, leur disponibilité et leur bonne humeur.

Après-midis jeux

Comme chaque année, les après-midis jeux sont un instant fort à ne pas manquer !



Jeux, mais aussi rires, blagues, et petit gouter de 16h font de ce moment, une parenthèse conviviale qui apporte joie et bonne humeur !

Que vous soyez passionnés de belotte ou autres jeux de société, amateurs ou joueurs réguliers, cet après-midi est un temps de partage où chacun y trouve sa place.

Cette année encore, quelques nouveaux joueurs sont venus renforcer le groupe de passionnés.

La fin de saison se termine toujours par un repas dans la salle des associations, car la convivialité est le mot d'ordre de ces rendez-vous hebdomadaires.

Les Petites Bricoleuses

Les samedis après-midi de 14h30 à 18h (voir planning sur la porte de la salle des associations), Sonia vous propose des ateliers créatifs.

Venez la rencontrer et découvrir les différents projets proposés (petits animaux, attrapes rêves, calendriers de l'avant, ...).

Des temps de créations et d'échanges autour d'un café.

Retrouvez toutes les actualités sur la page Facebook : « Les Petites Bricoleuses »



Rappel des règles d'urbanisme

Autorisation d'urbanisme

L'autorisation d'urbanisme permet de vérifier que les travaux à réaliser sont conformes aux règles d'urbanisme et au PLUi-H.

En fonction du type de projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager, démolir...) ou une déclaration préalable de travaux auprès de la mairie

Achèvement des travaux

Vous avez obtenu une autorisation d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire par exemple) pour réaliser des travaux et vos travaux sont terminés.

Vous devez effectuer une Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité de vos Travaux (DAACT) auprès de la mairie.

Contrôle de la conformité

Après l'envoi de votre DAACT, la mairie contrôle que les travaux réalisés sont bien conformes à l'autorisation d'urbanisme délivrée. Si la mairie constate un défaut de conformité par rapport au permis de construire, il y a deux possibilités. Elle peut vous mettre en demeure de :

- Déposer un permis de construire modificatif ;
- Mettre les travaux en conformité avec l'autorisation délivrée

Si aucune anomalie n'est constatée, votre mairie vous délivrera une attestation de non-contestation de conformité au permis de construire (anciennement certificat de conformité).

Le droit de visite et de communication

Sachez que, selon le code de l'urbanisme, les autorités compétentes pour délivrer les autorisations disposent également d'un

droit de visite et de communication. La mairie peut visiter toute construction en cours ou achevée afin de vérifier sa conformité avec le règlement d'urbanisme en vigueur.

Concrètement, votre commune peut vous demander de visiter votre chantier de construction pendant toute la durée des travaux et/ou de recevoir tous les documents techniques se rapportant à la réalisation. En cas d'anomalie constatée, elle peut exiger d'entreprendre les modifications nécessaires pour que le permis ou le règlement d'urbanisme soit respecté.

Procès-verbal d'infraction

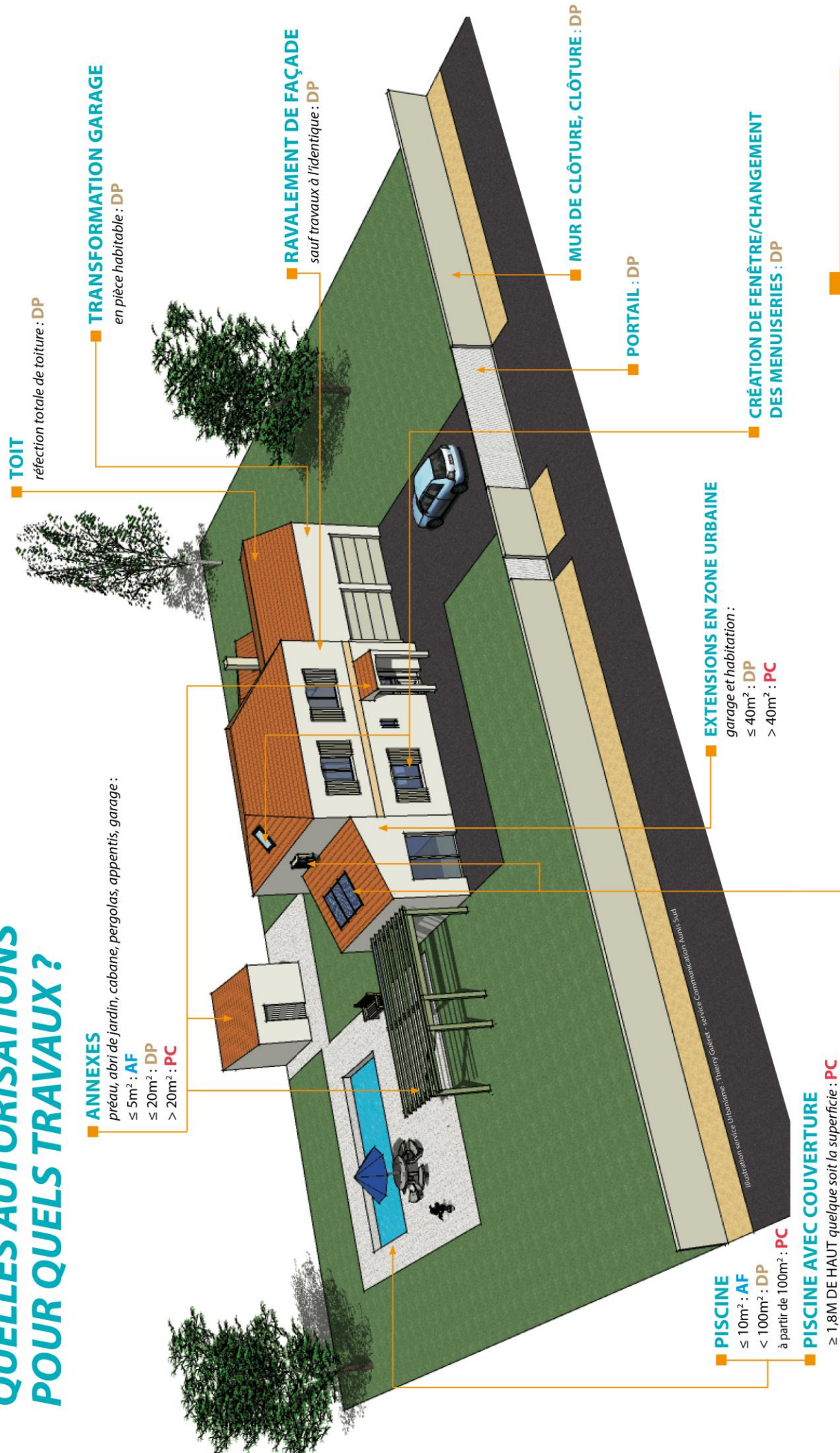
Le maire et ses adjoints sont des acteurs incontournables en matière d'urbanisme. Ils sont garants du respect des règles et acteurs essentiels dans le traitement des constructions édifiées sans autorisation d'urbanisme ou ne correspondant pas à l'autorisation d'urbanisme accordée. Dans l'exercice de cette fonction, ils agissent au **nom de l'État**. Selon les dispositions de l'article L.480-1 du code de l'urbanisme, le maire ou les adjoints, qui ont connaissance d'une infraction de la nature de celles prévues par les articles L.610-1 et L.480-4 du code de l'urbanisme, doivent dresser un procès-verbal. Ils doivent également, le cas échéant, selon les dispositions de l'article L.480-2 du code de l'urbanisme, prendre toutes mesures conservatoires d'interruption des travaux.

N'hésitez pas, il est toujours possible de faire une régularisation des travaux effectués sans autorisation préalable.

Sachez que des travaux non déclarés retardent ou invalident une vente potentielle de vos biens immobiliers.

La mairie se tient à votre disposition pour toutes demandes / renseignements.

QUELLES AUTORISATIONS POUR QUELS TRAVAUX ?



ANNEXES

préau, abri de jardin, cabane, pergolas, appentis, garage :

≤ 5m² : **AF**

≤ 20m² : **DP**

> 20m² : **PC**

TOIT

réfection totale de toiture : **DP**

TRANSFORMATION GARAGE

en pièce habitable : **DP**

RAVALEMENT DE FAÇADE

sauf travaux à l'identique : **DP**

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE : DP

PORTAIL : DP

**CRÉATION DE FENÊTRE/CHANGEMENT
DES MENUISERIES : DP**

EXTENSIONS EN ZONE URBAINE

garage et habitation :

≤ 40m² : **DP**

> 40m² : **PC**

PISCINE

≤ 10m² : **AF**

< 100m² : **DP**

à partir de 100m² : **PC**

PISCINE AVEC COUVERTURE

≥ 1,8M DE HAUT quelque soit la superficie : **PC**

**PANNEAUX SOLAIRES, PHOTOVOLTAÏQUES,
CLIMATISEUR, POMPE À CHALEUR : DP**

LÉGENDE :

Aucune Formalité : **AF**

Déclaration Préalable : **DP**

Permis de Construire : **PC**

Avant tout dépôt de dossier, veuillez-vous renseigner auprès de votre mairie (ex : secteur protégé, monuments historiques, recours architecte, etc...)

Réglementation sur la taille des arbres et haies en bordure de propriété privée

La gestion des arbres et des haies en bordure de propriété privée, notamment lorsqu'elles donnent sur des espaces communaux, est régie par des règles précises. Ces règles visent à assurer la sécurité, le respect des propriétés voisines et la préservation de l'environnement.

1. Distances de Plantation :

Les distances de plantation sont régies par l'article 671 du Code civil. Voici les principales règles à respecter :

- Arbres et haies de plus de 2 mètres de hauteur : Ils doivent être plantés à au moins 2 mètres de la limite de la propriété voisine.
- Arbres et haies de moins de 2 mètres de hauteur : Ils doivent être plantés à au moins 50 centimètres de la limite de la propriété voisine.

2. Entretien des Plantations :

L'entretien des plantations, qu'elles soient mitoyennes ou non, incombe aux propriétaires des terrains concernés. Voici les points clés :

- Haies mitoyennes : Chaque propriétaire est responsable de l'entretien de son côté de la haie. Il est conseillé de tailler les deux côtés de la haie en même temps pour éviter les conflits.
- Arbres et arbustes : Les branches qui avancent sur le terrain voisin doivent être coupées par le propriétaire de l'arbre. Le voisin peut exiger cette coupe en vertu de l'article 673 du Code civil.

3. Responsabilités et Obligations :

- Propriétaires : Ils sont responsables de l'entretien des plantations situées sur leur propriété. En cas de non-respect des obligations, ils peuvent être contraints de tailler ou d'élaguer les arbres et haies à leurs frais.
- Locataires : Ils peuvent être tenus responsables si les plantations litigieuses sont de leur fait, mais les recours sont généralement dirigés contre les propriétaires.

4. Sanctions et Recours

En cas de non-respect des règles, plusieurs recours sont possibles :

- Médiation : Les voisins peuvent faire appel à un médiateur ou un conciliateur de justice pour trouver une solution amiable.
- Intervention du maire : Le maire peut être sollicité pour intervenir en cas de trouble de voisinage lié à la taille des arbres et haies.
- Sanctions pénales : Les contrevenants peuvent être passibles de sanctions, allant jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende pour atteinte à la conservation d'espèces animales non domestiques.

La gestion des arbres et haies en bordure de propriété privée nécessite le respect de règles précises pour éviter les conflits et assurer la sécurité de tous. Les propriétaires doivent veiller à respecter les distances de plantation et à entretenir régulièrement leurs plantations. En cas de doute, il est recommandé de consulter les règlements locaux et de privilégier le dialogue avec les voisins. Pour toute question ou besoin d'information supplémentaire, n'hésitez pas à contacter la mairie.

Lutte contre les nuisibles



Nous avons constaté beaucoup de rongeurs sur la commune et notamment des rats. Afin de vous aider, la mairie a procédé à des distributions gratuites d'appâts.

En 2026, la mairie continuera la distribution d'appâts gratuitement, n'hésitez pas à demander.

Merci également de respecter les consignes suivantes :

Pour les rats :

En tant qu'habitants, nous pouvons mettre en œuvre des mesures simples pour protéger notre habitat, rendre l'environnement hostile aux rats autour de notre maison, en les empêchant d'accéder à la nourriture, en insécurisant leurs déplacements, en identifiant et en bloquant leurs passages :

- Mettre ses poubelles dans un bac fermé
- Protéger son compost et le brasser au moins 1 fois par semaine ou emmener aux bacs de biodéchets
- Ne pas laisser accessible la nourriture pour les oiseaux, chien, chats, poules ...
- Ramasser les fruits non récoltés
- Boucher les ouvertures autour des tuyaux et câbles
- Grillager les ouvertures, ventilations, gouttières ...
- Boucher les passages sous portes (garage, cabanon de jardin...)
- Boucher les espaces sous les tuiles du toit (mouchette en acier, béton)
- Bien dégager les abords des bâtiments (tailler la végétation, couper les branches, éviter les tas de bois et de pierres)

Si ces mesures préventives ne suffisent pas vous pouvez opter pour le piégeage : tapettes en bois, nasse en acier, plaque de glue... L'usage des raticides doit être envisagé en dernier recours, en privilégiant le recours à un professionnel agréé qui maîtrisera les risques pour votre santé, pour l'environnement et pour la faune non ciblée (chaîne alimentaire, animaux domestiques...)

Pour les frelons asiatiques : Après détection d'un nid de frelons et avant de faire toutes démarches personnelles :

- Avertir la mairie qui vous demandera de contacter un professionnel afin de procéder à la destruction du nid. Faire adresser un devis à la mairie et si la mairie le valide, la facture lui sera adressée directement. Le paiement ne pourra se faire uniquement de la commune au professionnel et non auprès du particulier.



Cambriolages

Notre village n'est pas à l'abri de cambriolages malheureusement.

Il est nécessaire que chacun d'entre nous est un œil attentif et bienveillant sur les habitations de ses voisins afin d'éviter au maximum ce genre d'évènement qui laisse un traumatisme réel pour ceux qui l'on subit.

Ne laissez pas entrer un inconnu dans votre maison, relever la plaque d'immatriculation d'un véhicule qui semble roder, soyons vigilants et solidaires.

Comment vous protéger ?

Quand vous êtes chez vous, vérifiez la sécurité de votre habitation

- Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un moyen de contrôle visuel (œilleton) ou d'un entrebâilleur.
- Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage programmé, détecteur de présence, systèmes d'alarme).
- Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous, et ne laissez pas de clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.
- Ne facilitez pas l'intrusion des cambrioleurs : mettez sous clé vos échelles, marteaux, tournevis et autres outils de bricolage !

Quand vous vous absentez, quelques bons réflexes :

- Ne laissez pas vos fenêtres ouvertes.
- Ne cachez pas vos clés à l'extérieur, même pour les laisser à un ami.
- N'annoncez pas vos dates de vacances sur les réseaux sociaux ou votre messagerie (vocale ou courriel).
- Demandez à une personne de votre entourage de passer chez vous pour récupérer le courrier et ouvrir/fermer vos volets.
- Inscrivez-vous au [dispositif Opération Tranquillité Vacances \(OTV\)](#) auprès de la brigade de gendarmerie ou le commissariat de police dont vous dépendez.

Vous êtes victime d'un cambriolage...

- Premier réflexe : gardez votre calme, ne touchez à rien et appelez le **17** immédiatement.
- Prenez des photos en attendant l'intervention de la gendarmerie ou de la police.
- Vous devez ensuite vous rendre sans délai dans la brigade de gendarmerie ou le commissariat de police dont vous dépendez pour porter plainte.
- Si vous le souhaitez, vous pouvez aussi déposer une plainte par le biais d'un courrier papier adressé au procureur de la République.

Les entreprises de la commune

Amélie Couture
 Retouche, Confection / Création, Cours
 2, Impasse des 4 Fontaines
 17380 ASAY SE CREPIN
 06-07-66-95-14
 ameliecouture@gmail.com N° siret : 949.534.22.70001.9

06-87-40-09-78
 Tonnay-Boutonne
 Saint-Crépin
 et ses alentours
 siret : 947681433 00019
AURÉLIEN SANCHEZ
 Auto entrepreneur

Estelle GEOFFROY Architecture
 Architecte DEA - HMONP
 06 76 77 16 68
 estellegeo@gmail.com
 Mission de conseil en architecture
 Montage de permis de construire
 Mission de maîtrise d'oeuvre
 (suivi de chantier)

DAVID BENIZEAU
 LIVREUR ET MONTAGE DE MEUBLES
 Dépôt sur Saïles sur Mer
 2 route de Tonnay-Boutonne
 17380 Saint Crépin
 06 27 07 44 87

capifrance
 Faire plus pour votre bien
Vincent BALLANGER
 Conseiller immobilier
 06 15 42 42 12
 vincent.ballanger@capifrance.fr

JMP Électricité
 Travaux d'installation électrique dans tous locaux
 25 Route de Tonnay-Boutonne
 17380 Saint-Crépin
 06 27 39 66 84

fierrard automobiles
 occasions toute marques
 spécialiste petit prix
 vente achat reprise tous véhicules
 tel 06 59 21 47 62
 3 hameau du grand ormeau
 17380 saint crepin
 fierrard.automobiles@orange.fr

Bois Flotté & Cie
 Objets de décoration en bois flotté
boisflottecreations17380@orange.fr
 2 ROUTE D'ANNEZAY
 17380 SAINT-CREPIN
 06.58.31.44.23
 #boisflotte17 @boisflotte

Brosseau
Menuiserie
 Menuiserie - Bois / Alu / PVC / Mixte
 Agencement intérieur / Terrasse / Parquet / Escalier
 17380 Saint-Crépin
 Menuisier
 Fabricant
 06 37 40 69 11

SARL MADEUX Jean-Philippe
TARDY Stéphane
 Tél : 05.46.24.07.77
 Fax : 05.46.26.90.42
 M.TARDY : 06.29.05.40.07
 M.MADEX : 06.87.41.68.38
 Route de MAGNE
 17380 SAINT-CREPIN
 E-mail : madeux-tardy@orange.fr - Site : menuiserie-madeux-tardy.com

L'atelier Noël
 Cindy Noël
 3 route d'agay
 17380 Saint crepin
 06.81.00.74.28
 Cindy.noel@orange.fr
 Facebook : Cindy L'atelier Noël

Le Bois Fleuri
 Gîtes en campagne
 18 personnes
 4 impasse du château
 17380 Saint Crépin
 06-75-38-95-61

Ouverture de Relax' Dog le 5 septembre
Relax' Dog
 Toiletage
 Démontage, bain, séchage et application
 nettoyage des oreilles
 Prix de rendez-vous ou informations
 par téléphone au 06 95 21 65 65 par
 mail à relaxdog@hotmail.com ou par
 Messenger à relax'dog
 Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

TRANSPORTS F. GARNIER
 Transports routiers de fret interurbains
 1 Route d'Yvraie - 17380 Saint-Crépin
 Tel 06 81 46 20 88

SARL PERDRIAUD & FRÈRES
 ENTREPRISE GÉNÉRALE DE MAÇONNERIE
 À votre service depuis 1968
 Rénovation
 Neuf
 Couverture
 Façade
 Carrelage
 Cloison
 Isolation
 Travaux : mini pelle, mini chargeur,
 béton lavé, terrassement
 05 46 33 28 74
 sperdriaud@yahoo.fr
 6, chemin Ronald-Bischoff 17380 Saint-Crépin

Focus sur une entreprise de la commune



Gîtes Le Bois Fleuri

Je m'appelle Séverine Sanchez, je suis mariée à Aurélien Sanchez et maman de 2 filles (Lou-Emma et Leïna). Nous sommes originaires de la Vendée et du Berry.

Après des études de tourisme et de nombreux métiers dans différents domaines, mon envie de tenir un jour des gîtes n'a jamais cessé de croître.

Plusieurs recherches de domaines au cours de ces années mais qui n'ont jamais abouties.

Et comme beaucoup, le confinement m'a fait revoir mes priorités et nous a replongé dans nos recherches.

Nous avons trouvé l'annonce de la vente des gîtes de Saint Crépin en 2020 et nous avons eu le plaisir d'en devenir propriétaires en novembre 2022. Tout cela fût un réel projet personnel mais également familial.

Depuis nous n'avons pas cessé d'effectuer des travaux, aménagements et décoration pour proposer 3 gîtes agréables et confortables qui ont ouverts officiellement pour la période de Noël 2022.

Nous louons essentiellement en ensemble pour des groupes de 18 personnes les week-ends et période estivale. Le reste de l'année nous accueillons des petites familles et des ouvriers dans nos gîtes individuels de 4, 6 ou 8 personnes.

Le Bois Fleuri comporte donc un ensemble de 3 gîtes avec 7 chambres, 3 salles de bain, une salle d'eau, 3 pièces de vie (dont le grand gîte qui peut accueillir 18 personnes à table), sur un terrain de 5000m2 avec piscine chauffée de juin à septembre, un terrain de pétanque, une structure de jeux pour enfants, de nombreux jeux extérieurs (ping-pong, baby-foot, fléchettes, badminton, palets...), cuisine d'été, et bientôt un mini-golf !

Et pour le plaisir des petits et des grands, nous avons : 2 adorables chats, une chèvre naine (qui vient d'avoir des petits), des boucs, des poules, coqs, canards, oies...

Depuis 2025 nous sommes "**gîtes solidaires**" pour l'association "cœur en liberté pour le bonheur des enfants" et accueillons des enfants gravement malades avec leur famille pour leur offrir des séjours dans nos gîtes.



Retrouvez-nous sur notre page Facebook : "Le Bois Fleuri (Séverine et Aurélien Sanchez)"

Renseignements par téléphone au 06 75 38 95 61



Epicerie Itinérante



Lokalité,

l'épicerie itinérante 2 terroirs



Tél : 07.86.75.22.68



lokalite17.fr



Plus de 500 articles d'épicerie traditionnelle côtoient des produits locaux frais parfois BIO venant de plus de 30 producteurs et artisans du département.

Fruits & Légumes, Viandes & Charcuteries, Fromages et Yaourts, Poissons frais, Pains

Arrêt de 30 mns Tous les Mercredis

9h00 Place de l'église

9h45 Azay

Et en porte à porte "à l'ancienne" à la demande sur l'ensemble des hameaux de la commune

selon les horaires disponibles

les MARDIS ET MERCREDIS

en fin d'après-midi !

Etat civil

Naissances

Inaya née le 31/01/2025

Khalis né le 16/07/2025

Paul né le 08/11/2025

Thaïs née le 04/12/2025

Mariage

Pas de pacs ni mariage célébré en 2025

Décès

Claude VIGNER

Lucienne TINGAUT

Cérémonie du 08 mai 2025



Cérémonie du 11 novembre 2025



La Boite à livres



Une boîte à livres a été installée devant l'entrée de la Mairie.

N'hésitez pas à venir emprunter des livres, mais aussi y déposer ceux dont vous n'avez plus besoin.

Un réassort est fait régulièrement avec les livres qui vous sont également proposés en Mairie aux horaires d'ouverture.

La Recette de Mamie Paulette



La liqueur de coing

- Prendre environ 4 kilos de coings
- Éplucher les coings et enlever le cœur
- Râper les fruits et les presser dans un torchon afin d'en extraire le jus
 - Peser le liquide :
- Il faut ajouter 450 grammes de sucre en poudre pour 500 grammes de jus
 - Faire chauffer le liquide, ajouter le sucre et porter à ébullition
- Laisser refroidir ajouter un verre d'eau de vie (environ 10cl) et ajuster l'alcool selon votre goût !

Bonne dégustation !!

Avec modération



Le saviez-vous ?

Saint-crépin est une ville étape d'un des tracés du chemin de Saint-Jacques de Compostelle, le chemin officiel passe par Azay, avant de rejoindre le hameau de Fougerolles. Mais de temps en temps certains pèlerins passent par le centre bourg. Cette année nous avons eu la visite de Marie Rose qui habite dans le Morbihan et descendait jusqu'à Lourdes, nous l'avons accueilli pour un temps de repos à la mairie pour la pause déjeuner.





La mairie de Saint Crépin

Horaires

Mardi de 9h00 à 12h00

Mercredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

Samedi de 9h30 à 11h30

Urbanisme, dossier aide sociale, achat de concession funéraire, recensement militaire... Possibilité de rendez-vous en dehors des horaires d'ouverture de la maire. N'hésitez pas à nous contacter.

30 route de Tonny-Boutonne

17380 Saint Crépin

Téléphone : 05 46 33 23 33

Mail : mairie@saintcrepin.fr

Site internet : <https://www.saintcrepin.fr>



**Ramassage ordures ménagères: un mardi sur deux
ramassage poubelles jaunes: lundi matin**

**Épicerie ambulante "Lokalité"
tous les mercredis
à 9h00 place de l'Eglise
et 9h45 à Azay
07 86 75 22 68**

Kit bio-déchets disponibles à la mairie. Les bornes biodéchets sur le parking de l'école et à l'arrêt de bus d'Azay

**Recensement militaire
Jeunes de 16 ans, venez à la mairie vous faire recenser avec votre carte d'identité et le livret de famille**

**Panneau Pocket
Application d'Alertes et informations de la mairie sur votre téléphone**

Agenda 2026 !

MARS	Dimanche 15	Ouverture de « la papoterie » à la salle des associations par le foyer rural.
AVRIL	Jeudi 2	Cross des 2 écoles à 11h à l'école de Saint-Crépin
	Jeudi 30	Marché de printemps à l'école (stand des enfants et vente de plants et de légumes)
MAI	Vendredi 8	Cérémonie du 8 Mai 1945
	Samedi 23	Rassemblement de 205 GTI sur le parking de l'école (buvette et restauration organisée par le foyer rural)
JUIN	Samedi 6	Randonnée gourmande organisée par le foyer rural et l'ACCA
AOUT	Dimanche 9	Guinguette sous la halle organisée par le foyer rural
SEPTEMBRE	Dimanche 27	Journée canine organisée par la mairie avec buvette et restauration du foyer rural
OCTOBRE	Samedi 3	Marche Octobre Rose organisée par le foyer rural
	Samedi 25	C'est la Saint-Crépin !
	Samedi 31	Bal d'Halloween pour petits et grands monstres organisé par le foyer rural
NOVEMBRE	Mercredi 11	Cérémonie du 11 novembre 1918
DECEMBRE	Dimanche 6	4 ème Marché de Noël organisé par le foyer rural
	Dimanche 20	Le père-noël fera la tournée des hameaux pour sa traditionnelle distribution de chocolats.
	Jeudi 31	Repas de la Saint-Sylvestre à la salle des fêtes des Nouillers organisé par le foyer rural.

La liste des animations n'est pas exhaustive, suivez les actualités de la commune et des associations.